

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Éditée le 20/08/2026

La carte d'identité est gratuite, sauf en cas de perte ou de vol. La demande se prépare en ligne puis se dépose dans une mairie équipée, sur rendez-vous.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Pré-demande en ligne (numéro à conserver)
- ☐ Acte de naissance si vous n'avez pas d'ancienne carte
- ☐ Photo d'identité de moins de 6 mois aux normes
- ☐ Justificatif de domicile de moins d'un an
- ☐ Ancienne carte, ou déclaration de perte ou de vol
- ☐ Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol

L'ESSENTIEL

Où déposer : Pré-demande sur l'ANTS, dépôt en mairie sur rendez-vous

Délai : 2 semaines à 2 mois selon la commune

Coût : Gratuite, 25 € en cas de perte ou de vol

Site officiel: <https://ants.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Prenez le rendez-vous en mairie avant de préparer les pièces : dans les grandes villes le délai de rendez-vous dépasse souvent un mois.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA prépare la pré-demande en ligne et trouve une mairie disponible près de chez vous.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>